

**DECLARATION DE LA MODIFICATION
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION** N° 15272*(
Article R512-54-II du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Description générale du projet de modification de l'installation :

Elevage de 150 vaches allaitantes et 75 bovins à l'Engrais (Récépissé du 3 mai 2010)

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui Non

Si oui, le déclarant **peut** joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

Extension d'un hangar fourrage et construction d'un nouvel hangar fourrage.
Pas de modification des effectifs bovins par rapport au récépissé du 3 mai 2010

LA NOELLE ENVIRONNEMENT

Yorick de la BICHE

06 07 17 37 89

ydelabiche@terrena.fr

4 – NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

La modification concerne la nature ou la capacité des activités (par exemple, évolution des capacités exercées ...)

Oui Non

Si oui, renseigner la liste des rubriques concernées par la modification :

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : <http://www.ineris.fr/aida>

Préciser les modifications apportées (pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité est exprimée en « équivalent », préciser le détail des calculs) :

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui Non

7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

Fait à

le

Signature du déclarant



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREUVE DE DEPOT N° A-0-US3H8B8SO

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**

Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

EARL PODEVINIERE BABIN

LIEU DIT LA PODEVINIERE

49123

ST SIGISMOND

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : NON

Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

Installations classées objet de la présente modification :

Numéro de la rubrique de la nomenclature des installations classées	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)

Rappel réglementaire relatif au contrôle périodique :

Les installations dont les seuils sont précisés dans la nomenclature sous le sigle « DC » (Déclaration avec Contrôle périodique) sont soumises à un contrôle périodique permettant à l'exploitant de s'assurer que ses installations respectent les prescriptions applicables (article R512-55 et suivants du code de l'environnement). Ces contrôles sont effectués à l'initiative et aux frais de l'exploitant par des organismes agréés (article L512-11 du code de l'environnement). La périodicité du contrôle est de 5 ans maximum, sauf cas particulier (article R512-57 du code de l'environnement). Le premier contrôle d'une installation doit avoir lieu dans les six mois qui suivent sa mise en service, sauf situation particulière précisée à l'article R512-58 du code de l'environnement.

Exception : l'obligation de contrôle périodique ne s'applique pas aux installations relevant de la déclaration lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement (article R512-55 du code de l'environnement).

Les références des prescriptions générales applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées sont mises à disposition sur le site internet des préfectures concernées par l'implantation des installations :

- prescriptions générales ministérielles²,
- éventuelles prescriptions générales préfectorales.

Rappel réglementaire relatif aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation :

Les prescriptions générales ministérielles sont applicables aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation dès lors que ces installations ne sont pas régies par l'arrêté préfectoral d'autorisation (article R512-50-II du code de l'environnement).

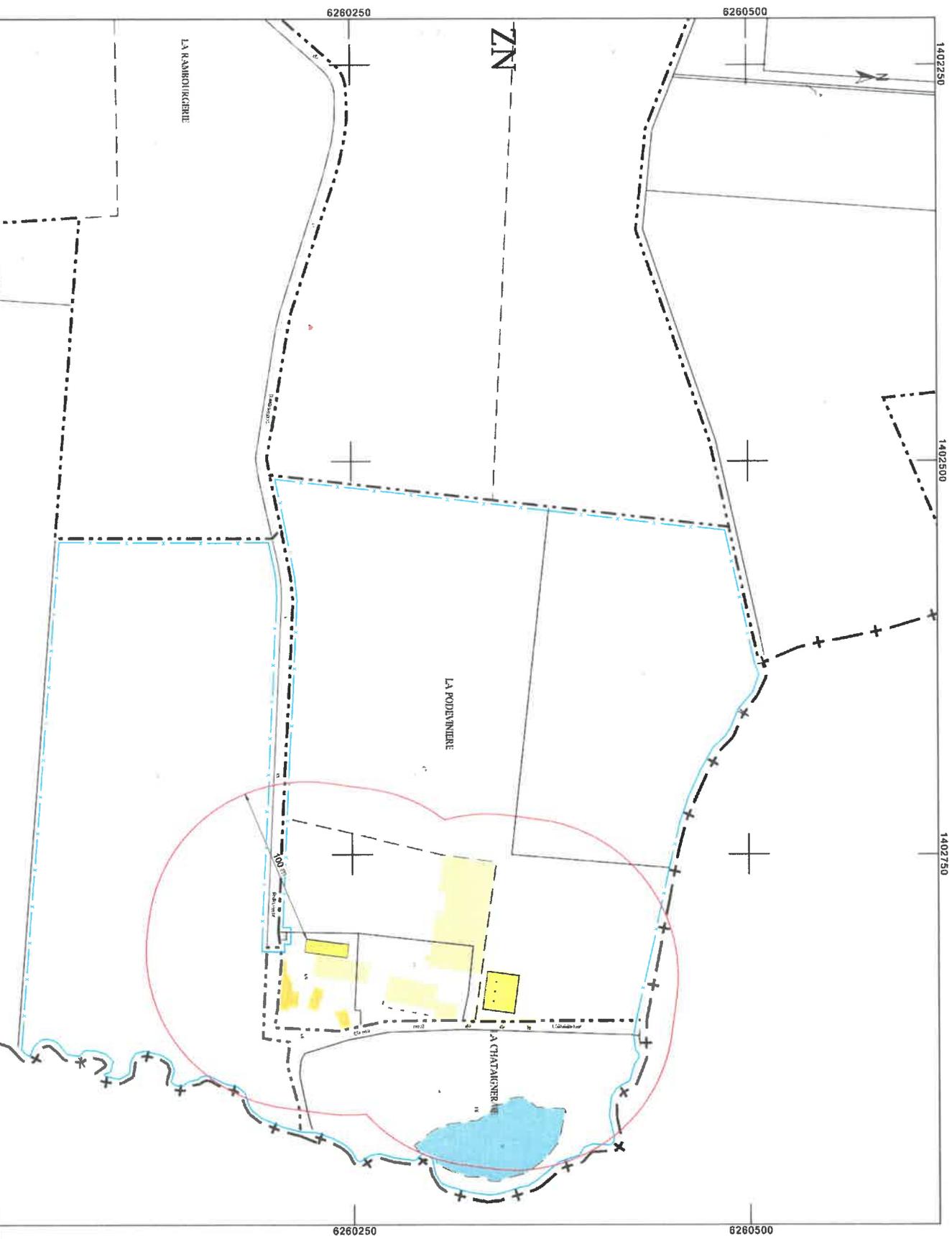
Déclarant :

Date de la déclaration de la modification :

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.
² Les prescriptions générales ministérielles sont également consultables sur le site internet : <http://www.ineris.fr/aida/>

EXTRAIT CADASTRAL COMMUNE DE SAINT-SIGISMOND SECTION ZN



LEGENDE

- Limite d'unité foncière
- Limite de lieux-dits
- Limite de feuille cadastrale
- Limite de section cadastrale
- Limite de commune
- Limite de département



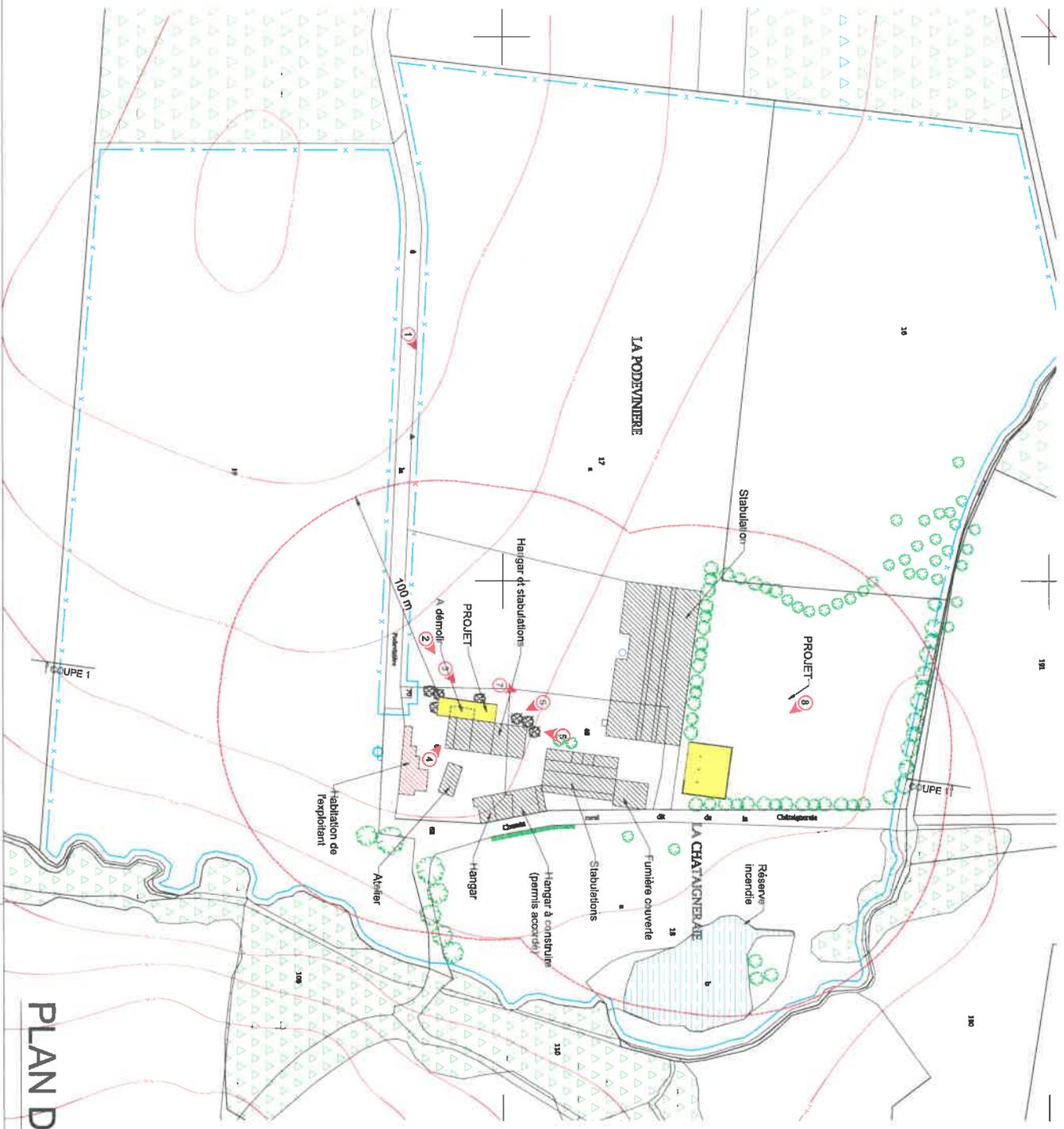
EARL LA PODEVINIERE BABIN
La Podevinrière
49123 SAINT-SIGISMOND



Tel. : 06.11.89.04.95
Site : La Podevinrière - 49123
SAINT-SIGISMOND

DATE	
Catéf.	04.05.20 SL
Measur.	2080040
N° F.V.	PC2
Plan n°	1
Ech.	1/2500

Ce document est restreint à un usage strictement personnel et ne peut être réutilisé, reproduit, diffusé, ni servir de base à une quelconque opération cadastrale. Les copies de consultation ne sont qu'indicatives. La responsabilité des erreurs de données et des conséquences de leur utilisation, ainsi que la responsabilité des engagements, des obligations et des responsabilités de construction, ne sont exclusivement destinées à l'obtention des autorisations administratives de construire.



LEGENDE

-  Bâtiments
-  Habitations les plus proches
-  Projet
-  Limite d'unité foncière
-  Courbe de niveau
-  Zone enherbée
-  Zone boisée
-  Emplacement photo
-  Arbre
-  Haie
-  Puits
-  Forage
-  Borne incendie

PLAN DE MASSE ELARGI

EARL LA PODEVINIERE BABIN
 La Podévinrière
 49123 SAINT-SIGISMOND

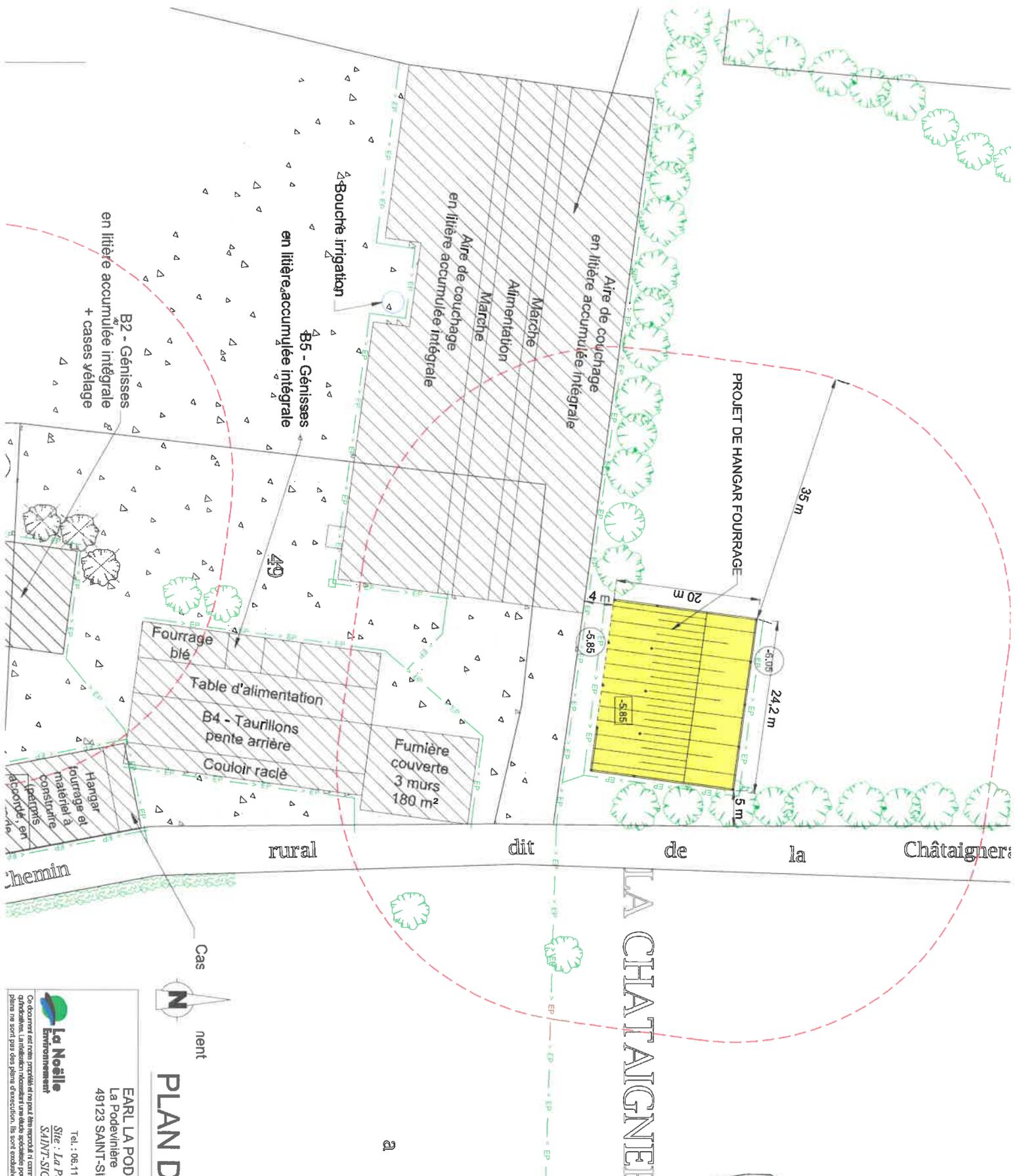
Tel. : 06.11.69.04.95
 Site : La Podévinrière - 49123
 SAINT-SIGISMOND



Ce document est rendu possible et rendu disponible à la consultation, à des fins strictement personnelles, par la Noëlle Environnement. Les présentes plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construction.

DATE	
cadé	04.06.20 SL
N° F.V.	2019040
Phase	PC2
Plan n°	2
ECU	1:2000





LEGENDE

- Zone stabilisée
- Zone stabilisée à créer
- Zone bétonnée
- Zone bétonnée à créer
- Niveau terrain naturel
- Niveau sol fini
- Existant
- Projeté
- Supprimé
- Réseau électrique
- Réseau eau potable
- Réseau eau créée
- Réseau eau potable
- Réseau eau créée
- Evacuation Eaux Pluviales
- Compteur électrique
- Compteur eau
- Puits
- Forage
- Borne incendie
- Pharmacie
- Local phytosanitaire
- Cuve fuel 1500L double coque
- Bac équarrissage

PLAN DE MASSE

EARL LA PODEVINIERE BABIN
 La Podévière
 49123 SAINT-SIGISMOND

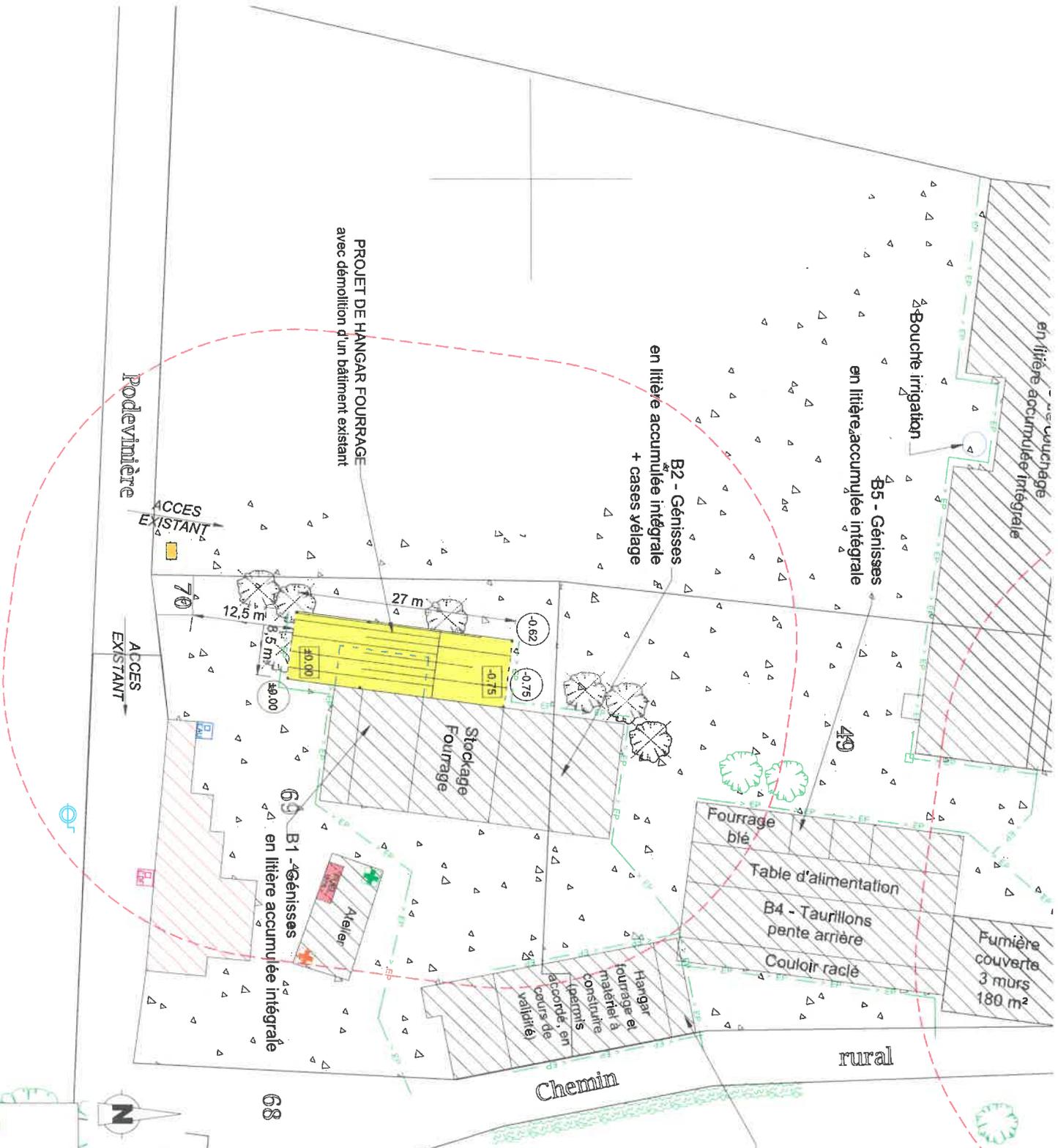
Tel. : 06.11.68.04.95

Site : La Podévière - 49123
 SAINT-SIGISMOND

La Noëlle
 Environnement

Ce document est notre propriété et reprend des renseignements que nous saurons reconnaître tels. Les copies non autorisées sont interdites. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Noëlle Environnement est formellement interdite. Toute violation sera poursuivie conformément aux dispositions des articles L.171 et suivants de la loi N° 105 du 10 Juin 1994 en matière de droit de propriété intellectuelle et des articles 417 et suivants du N° 172 de la loi N° 85-1373 du 23 Decembre 1985 en matière de droit pénal. Les droits de reproduction sont réservés. Toute violation sera poursuivie conformément aux dispositions des articles L.171 et suivants de la loi N° 105 du 10 Juin 1994 en matière de droit de propriété intellectuelle et des articles 417 et suivants du N° 172 de la loi N° 85-1373 du 23 Decembre 1985 en matière de droit pénal. Les droits de reproduction sont réservés.

DATE	04.05.20	SL
dessiné		
N° F.V.	2020040	
Plan	PC2	
Plan n°	4	
Ech.	1:500	



PROJET DE HANGAR FOURRAGE
avec démolition d'un bâtiment existant

PLAN DE MASSE

EARL LA PODEVINIERE BABIN
La Poddevinière
49123 SAINT-SIGISMOND



Tel. : 06.11.69.04.95
Site : La Poddevinière - 49123
SAINT-SIGISMOND



LEGENDE

	Zone stabilisée
	Zone stabilisée à créer
	Zone bétonnée
	Zone bétonnée à créer
	Niveau terrain naturel
	Niveau sol fini
	Existants
	Projétés
	Supprimés
	Réseau électrique
	Réseau eau potable
	Evacuation Eaux Pluviales
	Compteur électrique
	Compteur eau
	Puits
	Forage
	Borne incendie
	Extincteur
	Pharmacie
	Local phytosanitaire
	Cuve fuel 1500L double coque
	Bac épurissage

Ce document est resté propriété de la société et ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de la société. Les informations contenues dans ce document sont susceptibles de changer sans préavis. Les informations relatives à l'environnement, les permis de construire, les plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.

DATE	
Créé:	04.06.20 SL
Hépaté:	
N° F.V.	2050040
Plan:	PC2
Plan n°:	3
Ech.:	1/500